COMMUNIQUÉ

# Rétablissement de la vitesse à 90km/h sur certains tronçons de routes départementales

1 DOCUMENT - *Publié le 30 décembre 2020*

Réunie le 15 décembre 2020, la commission départementale de sécurité routière s'est majoritairement prononcée pour le rétablissement de la vitesse maximale à 90 km/h sur dix tronçons du réseau routier départemental, soit 287 km, ainsi que le demandait le Conseil départemental de la Dordogne, afin d'améliorer la fluidité de la circulation en toute sécurité.

**20201230_CP_Passage_90kmh_RD.pdf**
(.pdf, 465,5 Ko)

TÉLÉCHARGER

Le rétablissement de la vitesse maximale à 90 km/h sur les portions de routes départementales citées ci-dessous sera effectif d'ici la fin du premier trimestre 2021, le temps qu'une nouvelle signalisation routière soit mise en place et que les arrêtés l'autorisant soient signés.

En se prononçant très largement en faveur d'un retour de la vitesse maximale à 90 km/h sur ces tronçons structurants du réseau routier départemental, les membres de la commission départementale de sécurité routière ont fait preuve de clairvoyance et de responsabilité.

Le Département de la Dordogne rappelle aux usagers que c'est par leur prudence, l'adaptation de leur conduite aux conditions de circulation, le respect des vitesses autorisées et des distances de sécurité, qu'ils manifesteront de la meilleure des façons leur adhésion à cette initiative du Département.

Les routes départementales concernées par le rétablissement des 90 km/h sont les suivantes :

- Axe Périgueux/Charente RD939 (qui est d'ailleurs à 90 km/h côté Charente)
- Axe Périgueux/Ribérac/La Roche-Chalais RD710 et RD5
- Axe Périgueux/Villefranche/Lot-et-Garonne RD710, 31E1, 51 et 660
- Axe Brantôme/Nontron RD675
- Axe Boulazac-Isle-Manoire/Terrasson RD6089
- Axe La Bachellerie/Lanouaille/Haute-Vienne RD704
- Axe Sarlat/Montignac RD704
- Axe Siorac/Saint-Cyprien/Vézac RD703

- Axe Riberac/Mussidan/Bergerac RD709
- Axe Mussidan/Montpon-Ménestérol/Gironde RD6089